

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Dakar, le
13/4/68
15/68

Le Président de la République

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un décret de présentation à l'Assemblée nationale d'un Projet de Loi portant Loi de finances pour l'année 1968 - 1969.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre ce projet à la délibération de l'Assemblée nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LEOPOLD SEDAR SENHOR

- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

-- D A K A R --

REPUBLIQUE DU SENEGAL

NB 456

III) E C R E T

ordonnant la présentation à l'Assemblée nationale
d'un projet de Loi portant Loi de finances pour
l'Année 1968 - 1969,

-!-!-!-!-!-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution;

II) E C R E T E

Article 1er. - Le Projet de Loi, dont le texte est annexé
au présent décret, sera présenté à l'Assemblée nationale par le
Ministre des Finances, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en
soutenir la discussion,

Article 2. - Le Ministre des Finances, est chargé de l'exé-
cution du présent décret.

Fait à Dakar, le 8 Avril 1968

Léopold Sédar SENGHOR.

13456

ASSEMBLEE NATIONALE

COMMISSION DE LA DEFENSE

⌞ A P P O R T

COMPLEMENTAIRE PRESENTE AUX MEMBRES DE LA
COMMISSION DE LA DEFENSE

concernant

LE BUDGET D'EQUIPEMENT ./.

PAR MONSIEUR DIENOUM MALICK N'DIAYE

RAPPORTEUR

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Le plan quadriennal d'Equipement des Forces Armées figure pour ce secteur au 887 pour un total de 367.000.000 francs ainsi détaillé :

- ART. 5000 - Pistes avions 20.000.000
- ART. 5010 - Equipement Forces Armées 205.000.000
- ART. 5020 - Equipement Gendarmerie 142.000.000

Les réalisations ont été les suivantes :

Pour l'Exercice 1965/66 -

- Equipement du Génie 14.791.900 Fr
- Equipement de la Gendarmerie 25.045.498 Fr
- Report Gendarmerie 162.602 Fr

Les travaux du Génie concernent la finition du pont de SAVOIGNE, la construction d'un tronçon de route Richard-Toll-Dagana, l'achat de matériaux diverses pour l'aménagement de logements d'hommes de troupe mariés au camp de JOALLAND ainsi que la construction de 2 bâtiments; 1 réfectoire, 1 salle de classe à l'E.M.P. de Saint-Louis.

Tous ces travaux ont été terminés.

Pour l'exercice 1966/67 -

Equipement du Génie 127.000.000 Fr
Equipement de la Gendarmerie 8.000.000 Fr

L'équipement du Génie comporte à ZIGUINCHOR, la construction d'un Camp Militaire comprenant 15 bâtiments

.../...

- 2 -

soit 95.000.000

A KEDOUGOU, la réalisation du bâtiment réfectoire et la construction du bâtiment de logements des Officiers, soit 12.000.000;

à SAINT-LOUIS, la construction d'un bâtiment de dortoir et bloc d'hygiène pour l'E.M.P. soit 12.000.000;

à THIAROYE, la construction d'une cours de séchage de parachutistes soit 3.970.000,
- la construction d'un bâtiment magasin soit 4.030.000.

L'Equipement de la Gendarmerie comporte à Dakar la finition du réseau d'adduction d'eau du POUTOU soit 2.000.000;

- Amélioration du Camp de la brigade de Gendarmerie à DAROU-MOUSTY soit 4.000.000;

- l'Aménagement de la caserne de Gendarmerie à DIOURBEL soit 2.000.000. Tous ces travaux sont terminés.

L'Exercice 1967/68 :

comporte un programme de 95.000.000 de crédits dont :

- Pistes d'atterrissage de 1.600m à BIGNONA 20.000.000; ces travaux sont terminés.

- Station de service et bâtiment à l'usage de logement pour camp de ZIGUINCHOR 30.000.000; travaux effectués à 40 %.

- Equipement de la Gendarmerie 45.000.000 soit aménagement eau courante POL LAPEYRE 15.000.000

- Construction à DAROU-MOUSTY 7.500.000

.../...

13456

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

3ème LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968

R A P P O R T

présenté au nom

de la Commission de l'Education et de la Culture saisie pour avis

concernant

les chapitres 531 - 532 - 534 du Budget du Ministère de l'Education
Populaire et de la Culture.

Par M. Alassane KAMARA

Rapporteur.

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Saisie pour avis, la Commission de l'Education et de la Culture, s'est réunie le 8 Mai 1968 en vue d'examiner les chapitres 531 - 532 - 534 relatifs au budget du Ministère de l'Education et de la Culture.

Après l'exposé du Ministre sur l'économie de son budget et les perspectives d'avenir de son département, la Commission a constaté une augmentation de l'ordre de 42 Millions 290.

1967-1968	140.000.000
1968-1969	<u>183.290.000</u>
	42.290.000

Cette augmentation résulte :

- 1°) du transfert a) de la direction de l'Education Populaire
b) du projet-pilote de l'Unesco (CIEM)
c) des archives nationales.

2°) à la mise en place des services régionaux. En effet à partir du prochain budget, les centres culturels africains seront dotés de personnels permanents (directeurs, animateurs, dactylos et chauffeurs embryons des structures régionales du département de l'Education Populaire et de la Culture qui doivent progressivement être décentralisés jusqu'à l'arrondissement.

La Commission enregistre avec satisfaction la création d'un fonds national d'aide à l'Education Populaire, alimenté par des retenus sur les manifestations nationales, ce fonds est un moyen d'accroître les recettes et de financer certains projets du département.

.../...

2.-

La Commission a également constaté un effort budgétaire tant en ce qui concerne le personnel que le matériel et cela malgré certaines mesures d'austérité à ces mêmes chapitres.

Enfin la Commission s'est félicité :

a) des dispositions prises pour recueillir systématiquement nos traditions et toutes nos formes d'expression culturelles afin de sauver notre patrimoine culturel national.

b) du prochain dépôt à l'Assemblée Nationale d'une loi réglementant le droit d'auteur.

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Votre Commission de l'Education et de la Culture soumet à votre approbation, le budget du Ministère de l'Education Populaire et de la Culture qui ne fait l'objet d'aucune modification de sa part.

18456

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

3ème LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968

R A P P O R T

présenté au nom

de la Commission de l'Education Nationale et de la Culture saisie pour avis

concernant

les chapitres 501 - 502 - 504 du PROJET DE BUDGET
relatifs au MINISTRE DE L' EDUCATION NATIONALE

Par M. Issa DIOH

Rapporteur.

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

La Commission de l'Education Nationale saisie pour avis, s'est réunie le 9 Mai 1968 aux fins d'examiner le budget de l'Education Nationale, chapitres 501 - 502 - 504.

Après l'exposé du Ministre sur les structures et le fonctionnement de l'Education Nationale ; après un examen approfondi et un large débat autour de l'ensemble des problèmes qui se posent au département de l'Education, votre Commission a constaté avec amertume que le budget de l'Education Nationale ne tient compte ni de la poussée démographique, ni de l'évolution des techniques de l'enseignement, ni de la nécessaire remise en ordre dans l'état actuel des choses. Elle n'ignore pas outre mesure notre situation de pays sous-développé ; c'est peut être d'ailleurs, à cause de cela qu'elle pense que ce secteur, l'un des fondements de tout développement économique et social doit être une priorité parmi les priorités et bénéficier de la part de l'Etat, d'une attention toute particulière.

Notre Commission voudrait, chers collègues, faire avec vous un tour d'horizon de quelques points saillants de la situation et vous proposer des solutions qui lui paraissent non seulement indispensables mais urgentes.

1°/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT.-

Tout le monde sait que le budget de fonctionnement de l'Education Nationale est essentiellement utilisé à payer le

.../...

- 2.

salaire du personnel de l'enseignement.

L'article 7200 du chapitre 501 donne la situation actuelle du personnel enseignant, or que les prévisions réelles du Plan donnent 5448 enseignants.

En tenant compte de l'erreur matérielle rétablie 5113 + (145 postes), la situation du Primaire accuse un déficit de 190 postes. En plus des effectifs de 1967-68 (5258), l'Enseignement Primaire a besoin, pour être normalisé, de 406 nouveaux postes se répartissant comme suit :

- 150 classes primaires élémentaires
- 91 professeurs de C.E.G. S.N. C.F.P.
- 9 directions déchargées en plus
- 17 classes agricoles
- 10 classes d'enseignement ménager
- 62 surveillants de C.E.G.
- 67 nouveaux suppléants pour faire face aux remplacements dans les multiples cas de congés de maladies et de maternité.

Le secondaire a besoin, dans le cadre de la normalisation, ^{de} 40 postes supplémentaires en plus des inscriptions de 1967-68.

Pour le primaire et le secondaire, il faut :

- a) une reconduction de la totalité des postes budgétaires 1967-68, plus la création de 269 postes pour accueillir les stagiaires et les élèves sortant des écoles de formation et qui sont liés à l'Etat par un engagement décenal.
- b) Une reconduction de la réserve centrale de 1967-68 (25 postes) plus la création de 15 postes de Professeurs. En cela, il

.../...

- 3.

faut ajouter les impératifs de dernière heure que la réunion de Paris, des Ministres de l'Education nous impose :

- a- 30 postes supplémentaires pour le recrutement d'élèves maîtres de l'enseignement ménager, d'éducation artistique et de classe de formation rurale.
- b- 41 postes que l'Assistance Technique ne peut plus pourvoir - si nous ne voulons pas la fermeture de 28 classes de C.E.G. et 11 classes primaires-

Voilà, en gros, ce qu'il faut prévoir dans le budget 1968-69 pour normaliser 350 écoles, des classes qui ne sont pas sous abri, des écoles à cycles incomplets pour absorber 11.000 enfants, le 1/4 de nos candidats, et enfin pour maintenir la scolarisation à 40 % et enrayer le déséquilibre qui existe entre les régions du Sénégal.

2°/- LES BOURSES.-

- a) Bourses enseignement supérieur - chapitre 504 - article 7310
- b) Bourses enseignement secondaire - article 7320
- c) Bourses enseignement arabe - article 7330

Le maintien de la même dotation pour les bourses nous laisse présager une situation difficile et nous rend perplexe. En effet l'an dernier sur 300 bacheliers, il n'y a eu que 50 bourses : 20 bourses entières et le reste des aides. Cette année il est prévu entre 400 et 500 bacheliers ; ce qui laisse entrevoir que nos bacheliers d'Octobre ne seront pas boursiers et risquent de freiner leurs études, car les parents ne sont pas souvent en mesure de leur payer les études. Mieux,

.../...

- 4.

le Sénégal est condamné à compter sur l'étranger pour que nos bacheliers puissent avoir des bourses et n'importe lesquelles.

Dans le secondaire, le système des bourses doit être repensé en fonction de la situation sociale des parents.

Pour ce qui concerne les bourses de l'enseignement arabe surtout à l'étranger, la situation est vraiment dramatique (5.000 francs par mois et par élève au Maroc). La Commission estime que les efforts du Ministère de l'Education Nationale dans ce sens ne sont qu'un palliatif (réduction des bourses et élévation du niveau) qu'il serait juste que ceux qui font des études arabes bénéficient des mêmes conditions que les étudiants sénégalais en français.

3°/- L'ENSEIGNEMENT PRIVE.-

En ce qui concerne l'enseignement privé, il serait urgent, après un premier pas de redressement (augmentation de la dotation de 6.000.000 de francs), de revoir la loi et les décrets d'application le concernant, afin de lui permettre un meilleur fonctionnement.

Après ces quelques observations, la Commission vous convie, chers collègues, à reprendre le budget, à l'effet de procéder aux rectificatifs suivants :

R E C T I F I C A T I F S

Chapitre 501

- Article 7040 Institut Britanⁿique (page 9)

.../...

- 5.

- Article 7060 (P. 10) Lycée BLAISE DIAGNE
 - a) 15 Professeurs 13.150.000 Frs
 - b) 18 Surveillants 6.325.000 "
 - c) 1 Garçon de Laboratoire 250.000 "
 - Total partiel 34.695.000 "
 - Total de l'article 44.775.000 "

- Article 7070 (P. 11)
 - 23 Garçons de salle au lieu de 26 pour la même valeur.

- Article 7080 (Page 12) Lycée John F. KENNEDY
 - a) 15 Surveillants généraux et surveillants 6.040.000 Frs
 - b) ajouter 6 Censeurs et surveillants G. 2.400.000 "
 - c) 3 cuisiniers et boys 770.000 "
 - d) 1 gardien 180.000 "
 - e) 6 adjoints commis d'économat dépensiers
(même valeur)
 - f) 5 secrétaires dactylos et sténodactylos
(même valeur)

- Article 7090 (P. 13) Lycée Charles de GAULLE
 - a) 6 Secrétaires Dactylos et sténodactylos 2.380.000 Frs
 - b) 3 Surveillants généraux 1.400.000 "
 - c) 28 " d'Internat et Externat .. 10.370.000 "
 - d) 3 Plantons 500.000 "
 - e) 34 Garçons de salle 5.550.000 "
 - f) 4 Ouvriers 510.000 "
 - g) 1 Censeur 500.000 "
 - Total de l'article 49.980.000 "

.../...

- 6.

- Article 7100 (P. 14) Lycée FAIDHERBE Saint-Louis

a)	9 Professeurs	6.110.000 Frs
b)	18 Surveillants d'Int. et Ext.	3.550.000 "
c)	2 " Généraux	900.000 "
d)	1 Econome	800.000 "
e)	5 Adjoints et commis d'Economat, dépensiers	1.510.000 "
f)	1 Bibliothécaire	300.000 "
g)	28 Garçons et filles de salle	4.110.000 "
h)	4 lingères et blanchisseuses	540.000 "
i)	1 censeur	800.000 "
j)	1 concierge	100.000 "

- Article 7110 (P. 15) Lycée Gaston BERGER (Kaolack)

a)	1 Proviseur	1.070.000 Frs
b)	23 Professeurs	17.590.000 "
c)	3 Surveillants généraux	780.000 "
d)	20 " d'int. et ext.	5.760.000 "
e)	4 Chauffeurs	650.000 "
f)	24 Garçons de salle	3.700.000 "

- Article 7120 (P. 16) Lycée Malick SY (Thiès)

a)	1 Proviseur	1.000.000 Frs
b)	18 Professeurs	12.070.000 "
c)	15 Surveillants d'int. et ext.	4.350.000 "
d)	1 Censeur	800.000 "
e)	3 Surveillants généraux	1.240.000 "
f)	2 Plantons	230.000 "
g)	9 Aides cuisiniers et cuisiniers	1.370.000 "
h)	13 Garçons de salle et manoeuvres	1.500.000 "
i)	3 Lingères et blanchisseuses	
j)	2 Ouvriers	240.000 "

.../...

- 7.

- Article 7130 Lycée DJIGNABO (Ziguinchor) P. 17

- 8 Professeurs	5.050.000	Frs
- 15 Surveillants int. et ext.	4.420.000	"
- 2 " généraux	770.000	"
- 1 Econome	600.000	"
- 4 Adjoints commis d'économat, dépensier	1.160.000	"
- 1 Infirmier	220.000	"
- 1 Garçon de laboratoire	120.000	"
- 3 Ouvriers	530.000	"
- 12 Lingères et aides lingères	2.100.000	"
- 5 Cuisiniers et aides cuisiniers	1.000.000	"
- 1 Chef d'équipe	120.000	"
- 15 Garçons de salle	2.000.000	

Effectif partiel76

" total.....97

- Article 7140 (P.18) Lycée Ameth FALL (St-Louis)

- 3 Moniteurs	1.270.000	Frs
- 3 Adjoints d'économat	990.000	"
- 1 Bibliothécaire	300.000	"
-18 Surveillants int. et ext.	2.170.000	"
- 1 Chauffeur	200.000	"
-16 Garçons de salle	1.900.000	"
- 1 Chef d'équipe	210.000	"
- 1 Censeur	580.000	"

Effectif partiel55

" total71

- Article 7150 (P.19) Lycée de RUFISQUE

- 1 Proviseur	800.000	Frs
- 5 Professeurs	5.390.000	"

.../...

- 8.

- 10 Surveillants int. et ext.	2.990.000 Frs
- 2 " généraux	2.310.000 "
- 1 Econome	500.000 "
- 1 Chef d'Equipe	110.000 "
- 1 Surveillante	300.000 "
- 1 Censeur	600.000 "
- <u>Article 7155</u> (P.20) Ecole Normale Jeunes Filles (Thiès)	
- 7 Professeurs	5.000.000 Frs
- 1 Econome	500.000 "
- 2 Adjointes économiques et dépenses	700.000 "
- 2 Surveillantes générales	800.000 "
- 9 Surveillants	2.320.000 "
- 1 Infirmière	300.000 "
- 1 Aide laborantin	120.000 "
- 2 Chauffeurs	400.000 "
- 7 Cuisiniers et aides cuisiniers	1.300.000 "
- 4 Lingères	1.000.000 "
- 8 Manoeuvres	1.100.000 "
- 3 Ouvriers	800.000 "
- 1 Gardien	120.000 "
- <u>Article 7160</u> (P.21) Ecole Normale Régionale de M'Bour	
- 9 Professeurs et moniteurs	
- 11 Surveillants int. et ext.	2.300.000 Frs
- 1 Surveillant général	800.000 "
- 4 Adjointes économat et dépenses	800.000 "
- 1 Aide laborantin	225.000 "
- 4 Lingères	780.000 "
- 5 Cuisiniers	1.540.000 "
- 1 Chef d'équipe	
- 24 Garçons de salle	
- 6 Ouvriers	.../...

- 9.

- 3 Gardiens	360.000 Frs
- 2 Magasiniers	360.000 "
<u>Total partiel</u>	21.725.000 "
<u>Total de l'article</u>	28.415.000 "
- <u>Article 7170</u> (P.22) Ecole Normale WILLIAM PONTY (Thiès)	
- 6 Professeurs	4.800.000 Frs
- 5 Surveillants	
- 1 Econome	800.000 "
- 3 Secrétaires	800.000 "
- 2 Adjointes	700.000 "
- 1 Chef d'Equipe	300.000 "
- 1 Infirmier	360.000 "
- 1 Aide infirmier	120.000 "
- 2 Aides laboratoire	500.000 "
- 1 Aide magasinier	150.000 "
- 2 Plantons	330.000 "
- 1 standardiste	240.000 "
- 3 Cuisiniers	600.000 "
- 5 Lingères	700.000 "
-22 Garçons et manoeuvres	3.200.000 "
- 6 Ouvriers	1.670.000 "
<u>Total partiel</u>	21.180.000 "
<u>Total de l'article</u>	25.300.000 "
- <u>Article 7175</u> (P.23) Collège Normal Arabe de Dakar	
- 1 Secrétaire gestionnaire	270.000 Frs
<u>Total partiel</u>	1.720.000 "
<u>Total de l'article</u>	1.870.000 "

.../...

- 10.

CHAPITRE 502

- Article 7070 (P.29) Lycée Van-Vollenhoven

lire : 37.270.000 francs, au lieu de : 42.750.000 francs.

AB 456

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

3ème LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968

R A P P O R T

présenté au nom

de la Commission du Travail, de la Santé, de la Sécurité
Sociale et de la Fonction Publique

concernant

Le Budget du Ministère de la Santé et des Affaires
Sociales (chapitres 541 - 542 - 544).-

Rapporteur :

Ibrahima N'DIAYE.-

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

La Commission du Travail, de la Santé, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique saisie pour avis, s'est réunie le Mercredi 8 Mai pour examiner le budget du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

Après avoir entendu l'exposé du Ministre sur la présentation de son budget de fonctionnement, les Commissaires ont, dans les considérations générales, formulé les remarques suivantes :

a) l'inscription au budget de la solde du Ministre-Député s'est avérée incompatible avec celle prévue à l'Assemblée Nationale.

Votre Commission du Travail, de la Santé, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique demande à la Commission des Finances d'en prendre acte.

b) elle note une pénurie de personnel dans certains centres médicaux de l'intérieur du pays et particulièrement à JOAL et à KEDOUGOU, localités qui, en raison de leur éloignement des grands centres d'une part et de l'étendue de leur zone d'activité d'autre part, nécessitent un encadrement permanent de haute qualification.

L'effectif de 2 Conseillers Techniques porté cette année à 5 ne répond pas aux vœux de la Commission qui souhaite une décentralisation des techniciens de direction au niveau des établissements et formations sanitaires des régions où le besoin en personnel se fait sentir plus que partout ailleurs.

...../.....

2.-

c) Elle souhaite l'affectation d'un mécanicien dentiste et d'un médecin chirurgien en remplacement du Docteur CHATELAN à l'Hôpital régional de Saint-Louis.

d) Elle suggère une décentralisation des asiles hôpitaliers au niveau des régions pour résoudre l'important problème que posent les aliénés. L'importance de ces créations s'explique par le nombre impressionnant d'aliénés stabilisés qui encombrant nos routes constituant ainsi un danger permanent pour les usagers.

e) Elle accueille favorablement la nouvelle création de l'Ecole des travailleurs sociaux permettant la formation d'une véritable promotion d'assistants et d'assistantes pour les besoins pressants de l'encadrement sanitaire tant administratif que privé.

f) Votre Commission s'inquiète à bon escient des activités du personnel américain du corps de la paix et souhaite qu'une attention toute particulière soit portée à leur endroit.

BUDGET :

L'examen comparatif des inscriptions globales du budget accuse :

1967-1968	3.250.505.000
1968-1969	3.351.900.000

un accroissement de l'ordre de 101.395.000 Fr par rapport à l'an dernier.

...../.....

3.-

L'éclatement de cette masse de crédit dans les chapitres 541, 542 et 544 est le suivant :

CHAPITRE 541

(personnel)

1967-1968	1.999.605.000
1968-1969	2.098.580.000
	<hr/>
soit une différence en plus	
de l'ordre de	98.975.000

CHAPITRE 542

(matériel)

1967-1968	936.300.000
1968-1969	932.920.000
	<hr/>
soit une différence en moins de	3.380.000

CHAPITRE 544

(transfert)

1967-1968	314.600.000
1968-1968	320.400.000
	<hr/>
soit une différence en plus de	
l'ordre de	5.800.000

Malgré l'apport nouveau de 101.395.000Fr, le chapitre matériel reste en recul de 3.380.000Fr par rapport à l'an dernier résultant des compressions observées dans les articles 8673, 8675, 8790.

...../.....

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Les prévisions budgétaires des chapitres 321, 322, 323, 324 pour l'exercice 1967-1968, présentent les différences suivantes avec les prévisions du Budget 1968/1969 et les services votés.

1967-1968	: PREVISIONS	: SERVICES VOTES:	1968-1969
Chap.321 - Personnel	: 2.361.260.000	: 2.420.000.000	: 2.428.000.000
Chap.322 - Matériel	: 1.395.000.000	: 1.385.000.000	: 1.510.300.000
Chap.323 - Matériel Génie	: 230.000.000	: 230.000.000	: 246.000.000
	: 3.986.260.000	: 4.035.000.000	: 4.184.300.000
Chap.324 - Office A.C.	: 19.000.000	: 19.000.000	: 19.700.000
TOTAUX GENERAUX	: 4.005.260.000	: 4.045.000.000	: 4.204.000.000

Il y a lieu de considérer que l'article 9600 correspondant au bureau de Gestion du Building Administratif a été cette année, placé sous la tutelle du Ministre des Armées.

Ceci représente au Chap. 321 - 19.600.000 Fr
au Chap. 322 - 69.000.000 Fr
Soit un total de 88.600.000 Fr

que nous devons retrancher des chiffres indiqués ci-dessus, pour apprécier les crédits nécessaires au fonctionnement des Forces Armées qui comprennent :

L'Armée de terre, l'Aviation
la Marine et la Gendarmerie.

Les services votés s'élèvent ainsi pour l'exercice 1967/1968 à 3.966.000.000, soit 10,82% de la masse du budget de fonctionnement et 11,15% du budget de 1968/1969.

.../...

- 2 -

L'augmentation de 150 Millions du budget des Forces Armées soumis à nos avis, se ventile de la façon suivante :

CHAP. 321 - Art. 2020	8.000.000
CHAP. 322 - Art. 2070	300.000
Art. 2080	2.800.000
Art. 2100	32.000.000
Art. 2110	16.500.000
ART. 2120	12.700.000
Art. 2140	2.000.000
Art. 2160	44.000.000
Art. 2170	7.000.000
Art. 2180	6.000.000

La Commission fera connaître, dans ce rapport les remarques que justifient ces augmentations. Les effectifs budgétaires des Armées de Terre, de Mer et de l'Air sont identiques à ceux de l'exercice précédent, pour se conformer à la politique d'austérité imposée au Sénégal. Il en est de même, cette année, pour la Gendarmerie.

Pour ce qui est des jeunes Recrues, l'Armée a recours aux engagements volontaires par avancements d'appels des jeunes gens; les demandes étant supérieures aux possibilités de recrutement du contingent.

Le Centre d'Instruction de St-Louis fonctionne normalement pour la formation des 8/Officiers qui sont sélectionnés, et éventuellement envoyés en stage dans les écoles en France.

Voici le détail des stages suivis en 1967/1968 pour les Sous-Officiers :

.../...

- 3 -

S/OFFICIERS & HOMMES DE TROUPE
(Stage de courte durée)

a) <u>TERRE</u> -	
BT.2 - Matériel Apro	1
BT.1 - Génie Frico	1
BT.2 - Génie Cond Travaux	1
BT.2 - Génie Agent ADM	1
BT.2 - Maître Infirmier Marseille ;....	2
BT.2 - A.E. Bourges	2
BT.2 - Infirmier Marseille	3
BT.1 - EPM	1
b) <u>MARINE</u> -	
Brest : Minstrance Pont	1
c) <u>AIR</u> -	
BA. 101 Toulouse	3
BA. 721 Rochefort	1
d) <u>GEND</u> -	
267 TRans	1

Quant aux Officiers, sur une demande d'explication formulée par plusieurs commissaires, le Ministre a fait connaître le stage suivi en France, pour le cycle 1967/1968, en voici le détail :

OFFICIERS (Stage de longue durée)

a) <u>TERRE</u> -	Mai 68
Ecole d'Etat-Major Paris.....	2
Ecolde d'Administration Montpellier	-
Ecole supérieure Intendance Paris	-
	.../...

- 4 -

Laboratoire Psychotechnique Versailles	-
Ecole du Génie Versailles (Cert. Technique).....	2 (+ 1DT)
E.A.I. Montpellier	3
E.A.T. Montargis	1
Application Santé Navale Marseille	1
Gendarmerie Melun	2

b) MER -

P.M. "JEANNE D'ARC"	1
en instance rapatriement (EV. Mandaw GUEYE)	1

1 bis - OFFICIER (Courte durée)

a) TERRE -

Officier Instructeur Commando MontLouis	1
---	---

b) AIR - BA 101 Toulouse

2

II ELEVES OFFICIERS

a) TERRE -

Ecoles Services (Lyon Montpellier)	3
Saint-Cyr	3
Strasbourg	3
Santé Navale BORDEAUX	12
Corniches (Aix, Nancy, Toulon Lorient)	11

b) AIR -

Ecole de L'Air (Préparation Dijon NIMES)	2
--	---

c) MARINE -

Lanveoc - Poulmic (CPEO)	2
--------------------------------	---

.../...

- 5 -

L'article 2020 du Chapitre 321 reçoit un crédit supplémentaire de 8 Millions pour le Règlement de la solde des Forces Armées, indemnités et prestations familiales, pour un effectif identique -

Le Chapitre 322 appelle les remarques suivantes :
Indemnités frais de Transport Art. 2070 pour tournées et missions 1.020.000 Fr
en augmentation de 300.000 Fr sur l'exercice précédent -

- Art. 2080 - Instruction EMPA de St-Louis, Bingerville 92.900.000
en augmentation de 2.800.000 sur l'exercice précédent.

Un rapport complémentaire sera présenté après la visite que doit faire à St-Louis une délégation de la Commission.

- Art. 2100 - Service de l'Intendance 490.880.000 en augmentation de 32.000.000 sur l'exercice précédent. Cette augmentation est justifiée par l'augmentation des crédits nécessaires affectés à l'alimentation, l'habillement et le couchage des Troupes.

- Art. 2110 - Service Matériel 265.975.000 en augmentation de 16.500.000 Fr. L'achat de véhicules en remplacement de véhicules réformés ne figure, dans cette rubrique, que pour 16.500.000 Fr, somme notoirement insuffisante pour un renouvellement normal du parc.

La Commission a entendu longuement le Ministre sur les dispositions envisagées en vue de parer à cette déficience budgétaire.

- L'Article 2120 - Service de Santé, s'élève à 93.700.000 - 12.700.000 de crédits nouveaux ont été rendus nécessaires par les hospitalisations, consultations et soins, ainsi que pour le fonctionnement des Centres Médico-Sociaux.

.../...

- 6 -

- L'Art. 2140 - L'Armée del'Air s'élève à 97.400.000, après majoration de 2 millions nécessitée par le fonctionnement des appareils, des assurances et les effets spéciaux.

- L'Art. 2155 - Fonctionnement des chantiers de Service Civique nécessite une inscription de 17.510.000 Fr. La Commission n'a pas jugé opportun d'engager une discussion sur le fonds, un projet de loi devant être soumis au Parlement pour le fonctionnement de ces chantiers.

- L'Art. 2160 - Fonctionnement des Services de la Gendarmerie - s'élève à 168.140.000 Fr en augmentation de 44 Millions sur l'Exercice précédent. Ce crédit supplémentaire est justifié par 27 Millions de dépenses obligatoires; 7 Millions pour l'entretien des casernements, de transmissions, ainsi que 10 Millions pour le matériel d'habillement.

- L'Art. 2170 - (carburant, lubrifiant, entretien et réparation des véhicules de la Gendarmerie, s'élève à 60 Millions en augmentation de 7 Millions, par suite d'insuffisance dans la dotation de carburant.

- L'Art. 2180 - Indemnités et frais de transport pour tournées et missions 25 Millions, en augmentation de 6 Millions justifiés par les tournées et missions sans cesse croissantes, surtout dans les pays frontaliers.

- L'Art. 2190 - Acquisition véhicules (Gendarmerie) 20 Millions

Comme signalé dans notre rapport de 1967/1968, ce crédit permet l'acquisition de motocyclettes et de voitures légères, mais ne correspond pas au renouvellement systematique des 500 véhicules en service dans les formations de la Gendarmerie qui procède à la réforme de 40 à 50 véhicules par an.

.../...

- 7 -

Le chapitre 323 comporte l'article 2020 concernant l'entretien du domaine du Matériel de Génie. Les crédits demandés s'élèvent à 246 Millions, en augmentation de 16 Millions sur l'exercice précédent.

Ces dépenses ont été appréciées indispensables pour entretien normal du Matériel du Bataillon du Génie et pour le renouvellement des matériels et engins réformés.

Le Chapitre 324 correspond à la subvention annuelle de l'Office des Anciens Combattants. La Commission a appris avec satisfaction que les pourparlers engagés depuis 1962, dont l'Assemblée a été régulièrement informée, étaient en voie d'aboutir à la signature d'un protocole qui permettrait d'affecter à l'action sociale, des crédits qui ont été, jusqu'à ce jour, nettement insuffisants.

La Commission pense qu'elle pourra présenter, à ce sujet, un rapport complémentaire avant le vote du budget.

LE RAPPORTEUR

- DIENOUM MALICK N'DIAYE -

AB 456

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

-*-*-*-*-*

3ème LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1968

II) A P P O R T

présenté au nom de la

Commission des Affaires Economiques et du Plan

sur l'étude des Chapitres 411 - 412 - 414 du Budget Général
concernant le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du
Tourisme.

Par Monsieur Mamadou Ibra N'GOM

Rapporteur

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

En l'absence du Ministre Ibrahima TALL en mission, la Commission a entendu le Ministre Jean COLLIN chargé de l'intérim, assisté du Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme et des Directeurs de Service du Département.

La Commission a exprimé le vœu d'entendre dès son retour le Ministre du Commerce sur la politique générale de son département et lui poser un certain nombre de questions sur l'OCAS, la politique des prix, le Tourisme.

Les réorganisations de services, le recrutement de cadres supérieurs, le rattachement du service des caisses de péréquation, ont entraîné des autorisations nouvelles en dépenses soit :

1°/ en personnel de 18.145.000, bien que l'accroissement des crédits du chapitre 411 par rapport aux crédits votés en 1967/68 ne soit que de 6.493.000

2°/ en Matériel de 5.050.000 portant le crédit global du chapitre 412 à 70.230.000.

L'encadrement des Sénégalais regroupés en coopératives de commerçants, et les difficultés qu'ils rencontrent dans un commerce de détail essentiellement aux mains d'étrangers a été largement débattu. Le problème préoccupe le département ; il y a actuellement 15 sociétés que l'encadrement visite trimestriellement.

./..

La Commission a exprimé le voeu de voir le Ministère apporter toute l'attention voulue aux problèmes des prix et entreprendre des sanctions exemplaires contre les auteurs de hausse illicites. En particulier dans le domaine du riz.

Le prix des produits pharmaceutiques devrait faire également l'objet d'une révision, car la médecine devient de plus en plus onéreuse.

A l'examen des différents chapitres, les informations suivantes ont été fournies.

1°/ CHAPITRE 411 - Le personnel temporaire rattaché à la campagne de commercialisation faisait autrefois l'objet d'une dotation de 86 millions. En raison de la réduction des crédits (ramenés à 19 millions) il a été décidé leur prise en charge par les organismes de commercialisation sur les frais de campagne.

Par ailleurs, l'ONCAD met des véhicules, 13 cette année, à la disposition du contrôle économique.

2°/ CHAPITRE 412 - Il est devenu nécessaire de regrouper les différents services de contrôle économique qui occupent parfois des batiments vétustes ou sont hébergés dans d'autres établissements.

3°/ CHAPITRE 414 - S'agissant du tourisme, des explications devront être données, sur ~~les~~ subventions au fonctionnement des hotels touristiques.

Au bénéfice de ces remarques, Votre Commission des Affaires Economiques et du Plan vous recommande l'adoption du projet de budget contenu dans les chapitres 411, 412 et 414.

AB 456

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

3ème LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968

[[
[[((A P P O R T

présenté au nom

de la Commission de l'Education et de la Culture.

concernant

Le Budget du Ministère de l'Enseignement Technique
et de la Formation professionnelle.

Par M. Ibrahima THIAM

Rapporteur

La Commission de l'Education et de la Culture s'est réunie le 13 Mai 1968 à 16 heures pour examiner les chapitres 511 - 512 - 514 du budget du Ministère de L'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

La Commission a écouté attentivement l'important exposé de M. le Ministre Emile BADIANE sur l'économie de son budget, exposé qui a mis en relief les difficultés rencontrées par son Département, difficultés d'ailleurs communes à tous les Ministères chargés de l'Education ces difficultés sont les faits du besoin toujours croissant du Pays pour son éducation sa formation et son équipement ou égard aux faibles moyens dont nous disposons pour notre développement.

Il ressort de l'exposé de Monsieur le Ministre, et de l'examen du projet de budget qui a été soumis à l'attention de la la Commission, que la croissance du budget de l'Enseignement Technique est loin d'être en harmonie avec l'impératif du moment : formation solide de cadres et en nombre suffisant capables d'animer et de diriger tous les Secteurs intéressant notre développement par la multiplication des centres de formation techniques modernes, et la régionalisation des dits centres afin de lier davantage la formations des nos techniciens aux besoins réels de nos Régions conformément aux indications du 3è plan quadriennal.

Que ce budget qui était il y a 3 ans: 1.091.740.000 ; paraît en augmentation pour l'exercice 1968/69 avec 1.098.000.000, alors qu'en réalité il est loin de permettre la solution des problèmes qui se posent à L'Enseignement Technique.

En effet, à cause de l'insuffisance des crédits, le Ministère de l'Enseignement Technique va être obligé :

- a) de sursoir à la création des centres d'horticulture de Kaolack, de Casamance
- b) de supprimer les classes de 6è aux lycées DELAFOSSE, et André PEYTAVIN.

.../....

- 2 -

De ramener les allocations scolaires des élèves du Centre de qualification industrielle et du Centre de formation hôtelière de 3.000Fr qu'elles étaient en 1967-68 à 1.000Fr en 1968-69.

c) de ne plus accorder de bourses entières quand bien même la situation économique de l'élève l'exigerait.

Chapitre 512 (Matériel) la commission constate une augmentation de crédit de l'ordre 2.059.000 par rapport à l'année 1967-68.

Cette augmentation est loin d'être en rapport avec les besoins du Département, si l'on sait la situation préoccupante du Parc automobile des Etablissements d'Enseignement Technique.

En effet sur 75 véhicules qui composent le Parc automobile des Etablissements, 46 véhicules ont entre 5 à 13 ans d'existence.

Alors que le caractère même de l'Enseignement dispensé dans ces Etablissements exige des déplacements fréquents des élèves afin de leur faire acquérir l'indispensable formation pratique.

A. Analysons ce Budget en ses divers composants en faisant parler les chiffres:

I - <u>CHAPITRE 511</u>	-	<u>DEPENSES DE PERSONNEL</u>
1968 - 69		487.753.000
1967 - 68		429.635.000

soit un accroissement de:		58.118.000
II - <u>CHAPITRE 512</u>	-	<u>DEPENSES DE MATERIEL</u>
1968 - 69		424.124.000
1967 - 68		422.065.000

soit un accroissement de		2.059.000

...../.....

- 2 -

Les dépenses de personnel et de matériel ont accusé cette année une augmentation sensible de :

$$58.118.000 + 2.059.000 = 60.177.000$$

III - CHAPITRE 514 - TRANSFERT :

1967 - 68	209.300.000
1968 - 69	186.123.000

soit une diminution de 23.177.000

Si nous déduisons la diminution constatée dans le chapitre transfert, de l'augmentation constatée dans les dépenses de personnel et de matériel, nous obtenons cette année un accroissement net de :

$$60.177.000 - 23.177.000 = \underline{37.000.000}$$

par rapport au budget de l'année dernière.

OBSERVATIONS FORMULEES. Dans les dépenses de personnel et de matériel a été constatée une augmentation sensible qui provient:

- a) de la prise en charge des centres de Cambèrene et de Thiès, de l'actualisation de certains traitements,
- b) de la création d'un centre régional d'enseignement technique féminin à Kaolack et d'un Centre d'orientation scolaire et professionnelle à Ziguinchor.
- c) d'une provision de provision pour application des statuts (référence Décret n° 67 - 1461).

Comment se justifie la diminution des dépenses de transfert?

...../.....



Si les articles 7820 (action O.I.T.) et 7950 (bourses hors du Sénégal) ont subi une légère augmentation, il n'en demeure pas moins que les articles 7960 (bourses au Sénégal), 7970 (stage hors du Sénégal), 7980 (formation des Maîtres de l'enseignement technique), 7985 (subventions à des établissements et organismes publics ou semi - publics), 7990 (subventions à des sociétés, organismes et associations privés) ont sensiblement regressé, ceci s'explique par le fait que cette année nos possibilités sont moindres.

En conclusion il est nécessaire de consolider ce qui existe.

Les réalités que vivent les pays en voie de développement, comme le nôtre, nous obligent à recruter un personnel africain qualifié. En effet, cette année, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle doit africaniser un poste de conseiller technique.

Par ailleurs, il faut souligner l'effort fourni par le Gouvernement, malgré les multiples difficultés aux quelles il est confronté, en créant de nouveaux centres régionaux, à KAOLACK et à ZIGUINCHOR.

Enfin une suggestion de lapart de certains commissaires a été retenue = dans le chapitre 511, article 7500: prévoir la solde du Ministre au lieu de mentionner l'appellation: "pour mémoire", ceci dans le souci majeur d'user de prudence. Certes il n'est pas dit que le Ministre Deputé conserve éternellement son poste de Ministre.

B) Examen du Budget: chapitre par chapitre et article par article.

CHAPITRE 511 - PERSONNEL.

Article 7500. Une suggestion de lapart de certains commissaires a été retenue : prévoir dans le budget la solde chiffrée du Ministre, aux lieu et place, de l'appellation : P.M.(pour mémoire), malgré qu'il soit pris en charge par l'Assemblée Nationale.

- 5 -

Article 7510. Cet article accuse une légère augmentation par le fait que le Dactylographe qui a passé un test a cette année une solde supérieure.

Article 7520. Un nouveau poste est créé, c'est celui de chef de division du plan et équipement.

Article 7540. Un poste de chef de division de la formation professionnelle est créé, l'expert du B.I.T. devant partir. Donc une charge nouvelle.

Article 7550. 2 unités de plus dans le nombre de postes : des Maîtres de dessin d'art.

LYCEE TECHNIQUE A PEYTAVIN

Article 7560. Deux postes de surveillants sont supprimés. Mais 5 postes d'enseignement sont ouverts, soit 3 unités de plus sur l'effectif de l'an dernier.

Article 7580. Service des bourses et des stages les commissaires constatent une diminution sensible. Mais cela s'explique: il y a 5 unités de moins cette année par rapport à l'effectif de l'an dernier. Ces postes faisaient partie de l'ancienne direction de la formation des cadres transférés au Ministère du plan.

Article 7590. Ecole des agents techniques d'agriculture de Louga.

Les prévisions budgétaires de cet article ont subi une diminution. Un recrutement au titre de l'assistance technique a été effectué, ensuite, il y a eu la suppression du poste d'ingénieur des travaux agricoles.

Article 7600. Centre Technique de formation professionnelle.

L'effectif augmente de 10 unités.

Le directeur du chantier école de Cambérene et son Adjoint sont pris en charge par le département.

Un chauffeur, un cuisinier, une nouvelle maîtresse d'enseignement ménager, et quatre chefs d'équipe sont recrutés.

Malgré l'accroissement du personnel, une diminution sensible de crédits est constatée.

Article 7600. Centre technique de formation professionnelle.

L'effectif augmente de 10 unités.

Le directeur du chantier école de CAMBERENE et son Adjoint sont pris en charge par le département.

Un chauffeur, un cuisinier, une nouvelle maîtresse d'enseignement ménager, et quatre chefs d'équipe sont recrutés.

Malgré l'accroissement du personnel, une diminution sensible de crédits est constatée.

Article 7620. Centre d'enseignement technique féminin de DAKAR.

Deux postes de maîtresse d'enseignement ménager sont supprimés. Par contre un poste de professeur est créé.

Un nouveau brevet dit brevet mixte (enseignement général + enseignement technique) sera institué par décret l'an prochain.

Orientation des élèves : école des infirmiers d'Etat, secrétariat de direction, etc.....

La légère augmentation des prévisions se justifie par l'actualisation des traitements.

Article 7630/ Centre d'orientation scolaire et professionnelle de DAKAR.

On constate une augmentation des prévisions budgétaires.

Quelle en est la justification? Les deux Conseillers d'orientation scolaire professionnelle sont pris en charge cette année pour 12 mois au lieu de 9 l'an dernier.

C'est un centre très important qui rend de grands services: l'an dernier il a testé plus de 5.000 élèves.

Article 7640. Centre régional d'enseignement technique masculin de Ziguinchor.

On constate une légère augmentation malgré la suppression d'un poste de chauffeur; c'est parce que les traitements sont actualisés.

Article 7650. Centre d'enseignement technique féminin de Diourbel. Une légère augmentation des prévisions budgétaires.

Un poste de jardinier est créé. Un poste de maîtresse Adjointe d'enseignement ménager est supprimé.

Article 7660. Centre National des cours professionnels, industriels et commerciaux.

- 7 -

La diminution des crédits prévus provient de ce qu'une dactylographe qualifiée et retraitée a été remplacée par une autre avec une solde bien moindre.

Article 7680. Centre de formation de perfectionnement et de Rec.de Sedhiou. Un poste de dactylographe a été créé

Article 7710. Centre de formation professionnelle d'horticulture de Diourbâi.

Lire : deux postes de chefs de travaux pratiques au lieu d'un initialement inscrit.

Article 7730. Ecole normale d'enseignement technique masculin.

Retenu :

13 élèves maîtres au lieu de 16

9 élèves professeurs au lieu de 12 soit 41 unités au lieu de 47.

Article 7740. Centre de formation professionnelle d'horticulture et d'enseignement ménager de Thiès.

Un Chef d'équipe a été transféré à ST. LOUIS.

Article 7750. Ecole de la marine marchande de 13 unités l'an dernier l'effectif est ramené à 7 cette année.

Un poste de maître d'hôtel, deux postes de graisseurs et 3 postes de matelots de pont ont été supprimés, ce qui explique la diminution des masses de crédits prévisibles.

Article 7760. Ecole des agents techniques d'agriculture de Ziguinchor.

Une augmentation très sensible, Un poste de concierge et un poste de maîtresse d'enseignement ménager technique, pratique rural ont été créés.

Article 7770. Centre de formation artisanale de DAKAR.

L'accroissement des masses de crédits est dû à l'actualisation des traitements.

.../....

- 8 -

Article 7780. Ecole des agents techniques d'agriculture des eaux et forêts de Ziguinchor.

Un poste de concierge, un poste de chauffeur ont été créés. Les traitements sont de même actualisés (ce qui explique l'augmentation).

Article 7790. Ecole Nationale des cadres ruraux de BAMBEY.

Augmentation sensible due : à la création d'un poste de conducteur d'engins d'un poste d'ouvrier d'entretien, de deux postes de maîtresses d'enseignement pratique rural et d'un poste de maîtresse d'enseignement technique pratique, soit 5 créations.

Article 7800. Ecole Nationale des travaux publics et du bâtiment.

Un poste de maître d'enseignement technique est créé.

Malgré cette création les prévisions accusent une diminution.

Article 7810. Centre de formation professionnelle de pêche maritime et industrielle.

Une création: un poste de dactylographe.

Article 7820. Action O.I.T. (mission rurale)

Un poste d'homologue expert et un poste de chauffeur sont créés, une augmentation sensible:

Article 7840. Ecole normale d'enseignement technique féminin.

L'accroissement provient de la création d'un poste de surveillante d'externat et d'un nouveau poste de professeur.

Article 7850. Centre de qualification Industrielle.

On constate une augmentation très estimable qui s'explique par le fait que deux nouveaux postes de professeurs sont créés.

Article 7860. Centre de formation professionnelle hôtelière.

...../.....

- 9 -

Le recrutement de ce centre est annuel. L'effectif est de 18 élèves cette année.

Au 3ème plan est envisagée sa reconversion en Lycée technique hôtelier.

Il comprend deux sections :
une section de commis de restaurant,
une section de cuisiniers.

On constate une hausse des prévisions : en effet un poste de manoeuvre a été créé et le traitement d'un des maîtres d'enseignement pratique a été revalorisé.

Article 7870. Centre de formation de monitrices d'économie familiale rurale de THIES.

Un manoeuvre spécialisé, une femme de service et un maître d'enseignement pratique rural ont été recrutés.

Par contre un poste d'institutrice a été supprimé : une légère augmentation se constate.

Article 7880. Centre de formation d'artisans utiles ruraux de KAFFRINE.

L'effectif augmente d'une unité : un maître d'enseignement technique pratique rural.

Article 7890. Centre de perfectionnement agricole de GUERINA.

Le poste d'instituteur est occupé actuellement par un moniteur qui explique le montant de la solde de (267.000Fr).

Le recrutement d'un ingénieur des travaux E, d'un ingénieur des travaux agricoles, d'un maître d'E.T. pratique rural l'accroissement des prévisions.

Article 7900. Centre de perfectionnement agricole du fleuve à OGO.

.../....

L'effectif augmente d'une unité; un maître d'enseignement technique pratique rural.

Article 7910. Centre de pêche de M'BANE.

Le technicien a été pris en charge par l'assistance technique depuis le mois de février 1968, ce qui explique la baisse des prévisions.

Article 7920. Centre de formation et de perfectionnement du personnel de secrétariat.

Un poste de chauffeur et un poste de gardien sont créés, mais celui d'un maître d'enseignement technique est supprimé.

Article 7930. Centre d'orientation scolaire et professionnelle de ST. LOUIS.

Une diminution : Les prévisions de cette année sont plus justes que celles de l'an dernier.

Article 7970. Centre de perfectionnement agricole et artisanal de MISSIRA.

Les prévisions budgétaires ont augmenté en ce sens qu'on a recruté 2 Maîtres d'enseignement technique pratique rural cette année d'une part, et que, d'autre part, les crédits étaient prévus l'an dernier pour une partie de l'année (3 mois - 6 mois 9 mois).

CHAPITRE 512 - MATERIEL.

Articles 7500. 7510. 7520. 7540. 7580. 7550. 7560. 7590. des insuffisances constatées.

Article 7600. une augmentation

Articles 7610. 7620. 7630. 7640. 7650. 7660. des diminutions constatées.

Article 7651. Une légère augmentation.

Article 7750. Ecole marine marchande.

L'augmentation provient d'une révision de sécurité.

Article 7760. E. A. T. A. - ZIGUINCHOR.

- 11 -

La datation accuse une augmentation sensible car il y a 10 élèves internes qui, cette année, viennent s'ajouter à l'effectif de l'an dernier.

Article 7790. E.N.C.R. BAMBEY.

Une augmentation par le fait que l'école compte dans son effectif des élèves étrangers.

Article 7810. C.F.P.P. M.I.

La révision des flotilles de pêche a occasionné une augmentation de crédits.

Article 7850. C.L.I. situation normalisée

Article 7900. C.P.A. du fleuve.

Le budget n'était pas prévu l'an dernier pour l'année complète (9 mois de fonctionnement).

Article 7910. Centre de pêche de M'BANE.

L'augmentation provient de ce que l'effectif doit être doublé cette année.

Article 7940. Dépenses de matériel communes à l'ensemble des services du département.

Une augmentation sensible provenant de :

- 1°- Frais de transport et de tournée du B.I.T
- 2°- crédits pour carburants, entretien et réparations de véhicules.

Article 7950. Centre régional d'enseignement technique féminin de Casamance.

Diminution sensible ce n'est pas grave. Les crédits de fonctionnement de l'an dernier avaient été forcés.

Article 7970. Centre de perfectionnement et artisanal de MISSIRA.

.../....

- 12 -

Augmentation provenant de ce que le centre doit fonctionner cette année 12 mois sur 12.

CHAPITRE 514. transfert.

C'est dans ce chapitre où les diminutions ont été constatés, de façon très sensible.

Mais il se pose un problème de moyens, de possibilités qu'il ne faut pas perdre de vue.

o

o

o

Sous le bénéfice de toutes ces observations, la commission de l'éducation et de la culture a cru devoir émettre un avis favorable pour l'adoption du budget du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

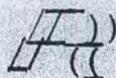
AB 456

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

3ème LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968



A P P O R T

présenté

au nom de la

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE, DE LA
SANTÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

concernant

Les chapitres 351 - 352 - 355 relatifs au Budget du
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL.

Par M. Mamadou CISSOKHO.

Rapporteur.

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues,

La Commission du Travail, de la Sécurité Sociale, de la Santé et de la Fonction Publique, saisie pour avis, s'est réunie le 13 Mai 1968, aux fins d'examiner le budget de la Fonction Publique et du Travail, chapitres 351 - 352 - 355.

Après l'exposé du Ministre sur le fonctionnement et les problèmes qui se posent au département de la Fonction Publique, après un débat autour de l'exposé ~~du Ministre~~, votre commission a examiné les différents chapitres qui ont fait l'objet des observations suivantes :

1^o/- La commission regrette que le Sénégal oriental ne soit doté d'une inspection de travail et a demandé qu'en attendant la création d'une inspection qu'un contrôleur de travail soit affecté à Tamba-counda.

2^o/- Votre commission a enfin demandé au Ministre que les inspections de travail portent le nom de la Région, au lieu de la ville où elles résident.

Après ces quelques observations, la commission a adopté le projet de budget 1968-69 de la Fonction Publique et du Travail.

13456

JC/BE.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE
DE L'ETAT AU DEBUT DE 1968

- I - Les résultats de la gestion 1966-67.
- II - L'exécution du Budget 1967-68 au 31 mars.19
- III - L'évolution de la Trésorerie.
- IV - L'évolution des avoirs extérieurs.
- V - Les données de la Gestion 1968-69.

- 2 -

I - LES RESULTATS DE LA GESTION 1966-67 -

La Loi n° 68-007 du 26 mars 1968 porte règlement du compte définitif du Budget Général et donne les résultats détaillés de la Gestion 1966-67. Il suffit donc de rappeler sommairement, ici quelques chiffres et d'en dégager certaines indications -

La Loi de Finances pour la Gestion 1966-67 autorisait 33 975 millions de dépenses de fonctionnement, à couvrir par 33 975 millions de recettes ordinaires, et 10 952 millions de dépenses en capital, gagées par 10 952 millions d'emprunts à contracter -

La Loi de règlement permet de faire les constatations suivantes =

1°- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 33 263 millions, soit 712 millions de moins que les autorisations, et les recettes ordinaires à 35 379 millions soit 1404 millions de plus que prévu. Il en résulte un excédent des recettes ordinaires sur les dépenses de fonctionnement égal à 2 116 millions

2°- Les dépenses en capital se sont élevées à 4 804 millions soit 6 148 de moins que les crédits ouverts, et les recettes extraordinaires à 168 millions soit 10 784 millions de moins que prévu. Il en résulte un excédent des dépenses en capital sur les recettes extraordinaires égal à 4636 millions.

.... /

- 3 -

3°- Par conséquent, dans son ensemble, l'exécution du Budget fait ressortir, au total, 35 547 millions de recettes contre 38 068 millions de dépenses soit un excédent en dépenses de 2 520 millions. Celui-ci viendra s'imputer au compte permanent des découverts du Trésor, dont la solde passera de ce fait de + 120 millions à - 2 400 millions, devenant ainsi, pour la première fois, négatif.

Ces chiffres et ces constatations appellent quelques remarques :

1°- Il faut d'abord relever que si le montant des recettes ordinaires (35 379 millions) a été supérieur aux prévisions (33 975 millions) il est inférieur d'une part au montant des recettes ordinaires de la gestion précédente (1 965-66 = 35 825 millions) et d'autre part au montant des prévisions faites pour la gestion 1967-68. Il n'est pas surprenant que les recettes marquent par rapport à 1965-66 un fléchissement qui était prévu, et qui est pour l'essentiel la conséquence de la sécheresse de l'été 1966 et de la mauvaise campagne agricole 1966-67. On peut noter, au contraire, que la baisse des recettes est moins importante qu'on ne l'avait craint, et que dans ce domaine particulier comme sur le plan général, l'économie sénégalaise a mieux résisté à l'épreuve qu'on ne pouvait le penser. Il est plus important de noter que les recettes de 1966-67 (35 379 millions) sont inférieures aux prévisions qui, sans l'introduction d'aucune fiscalité nouvelle, ont été faites pour la gestion 1967-68 (35 675 millions). La différence

...../.....

- 4 -

entre les deux chiffres montre de quel ordre de grandeur était le pari que nous avons fait l'année dernière en escomptant une prompte reprise de l'activité générale. Le chiffre de 35 379 millions, atteint en 1966-67, donne également la mesure du pari que nous allons faire sur la gestion 1968-69, en prévoyant 36 750 de recettes, sans relèvement notable de la fiscalité, et alors que la dernière campagne n'a pas justifié tous nos espoirs.

En fait, sur les trois dernières gestions, c'est une stagnation des recettes qui doit être constatée, à la lecture du tableau ci-dessous, établi d'après les lois de règlement :

X
X X

...../.....

- 5 -

EVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES
PAR NATURE DES RECETTES
(Chiffres tirés des comptes définitifs)

	Directes	Indirectes	Autres	Total
(x)				
61-62	7 148	33 348	4 254	44 750
62-63	6 279	24 750	3 518	34 547
63-64	6 810	24 283	2 813	33 906
64-65	7 230	25 680	3 825	36 735
65-66	8 433	24 134	3 258	35 825
66-67	8 431	24 709	2 239	35 379

(x) 18 mbis)

- 6 -

Ainsin toute la fiscalité nouvelle instituée depuis 1963 n'a-t-elle fait que compenser les recettes perdues par le Budget en raison de l'association à la Communauté économique européenne et de la réduction des droits antérieurement perçus à l'exportation de l'arachide. Il y a eu en fait transfert de charges, et notamment transfert du consommateur européen (qui supportait les conséquences du prix garanti à notre arachide) au consommateur sénégalais (qui supporte les conséquences de la fiscalité compensatrice instituée depuis 1963). Mais il n'y a pas eu accroissement des ressources de l'Etat.

2°- Comme les années précédentes, on doit noter que les dépenses de fonctionnement effectivement réglées (33 263 millions) d'une part sont inférieures aux autorisations (33 975 millions) d'autre part sont en progression par rapport aux gestions antérieures. Le tableau ci-dessous donne à partir des résultats enregistrés dans les comptes définitifs, l'évolution des dépenses ordinaires, par nature de dépenses, depuis 1960.

X

X

X

...../.....

EVOLUTION DES DEPENSES ORDINAIRES, PAR NATURE
DE DEPENSES

(Chiffres tirés des comptes définitifs)

	Dette	Personnel	Matériel	Travaux	Divers, Trsfert et Spéciales	Total
60	115	7 266	3 153	1 323	8 445	20 302
61.62 ⁽¹⁾	466	17 035	8 038	7 827	10 380	43 796
62.63	1 030	14 037	6 216	2 185	6 421	29 889
63.64	870	14 118	7 072	2 578	7 176	31 814
64.65	1 020	15 361	6 394	1 550	8 208	32 533
65.66	902	15 974	6 205	1 585	8 403	33 069
66.67	507	17 140	6 140	1 517	7 959	33 263

(1) dix huit mois

- 8 -

Il en ressort clairement :

- que les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble n'ont cessé de progresser. Le blocage rigoureux des autorisations et les mesures d'austérité prise depuis 1963 n'ont pu que freiner cette tendance, sans la renverser.
- qu'à l'intérieur des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel sont seules responsables de cette progression, les dépenses de matériel et d'entretien étant en diminution.

3°- Les dépenses en capital (1804 millions) sont notablement inférieures au montant des crédits ouverts (10 952 millions). Elles sont cependant en nette progression par rapport à celles de la gestion précédente (2879 millions), qui correspondait à la première année du second Plan.

4°- Cette progression des dépenses en capital permet de comprendre que, contrairement à la gestion 1965-66 qui s'était exécutée en équilibre, celle de 1966-67 se solde par un déficit. En effet l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses de fonctionnement (2116 millions) ne permet de couvrir par des ressources propres que moins de la moitié des dépenses en capital, aucun des emprunts non liés que l'Etat avait été autorisé à contracter n'ayant pu par ailleurs être lancé au 30 juin 1967.

...../.....

- 9 -

5° - Ce déficit budgétaire n'est pas, en lui même un fait nouveau. Au contraire, à l'exception de la seule gestion 1965-66 (achevée sur un excédant de 100 millions) toutes les gestions depuis le début du premier Plan, ont été déficitaires. Le tableau ci-dessous résume ces résultats. :

	X	
X		X

...../.....

RESULTATS BUDGETAIRES

	Recettes Ordinaires	Dépenses Ordinaires		Recettes Extraordi- maire	Dépenses en Capital		Résultats de la gestion	Compte permanent des découverts du Trésor
1961-62	44 750	38 920			7 247			+ 5 457
			+ 5 830			- 7 247	- 1 417	+ 4 040
62-63	34 547	29 888		714	5 501			
			+ 4 659			- 4 787	- 128	+ 3 912
63-64	33 906	31 814		4 000	7 000			
			+ 2 092			- 3 000	- 908	+ 3 004
64-65	36 735	32 533		1 282	8 469			
			+ 4 202			- 7187	- 2 985	+ 19
65-66	35 825	33 069		224	2 879			
			+ 2 755			- 2 655	+ 100	+ 119
66-67	35 379	33 264		169	4 804			
			+ 2 115			- 4 635	- 2 520	- 2 401

(x) 18 mbis

RESULTATS BUDGETAIRES

	Recettes Ordinaires	Dépenses Ordinaires		Recettes Extraordi- naire	Dépenses en Capital		Résultats de la gestion	Compte permanent des découverts du Trésor
1961-62	44 750	38 920	+ 5 830		7 247	- 7 247	- 1 417	+ 5 457 + 4 040
62-63	34 547	29 888	+ 4 659	714	5 501	- 4 787	- 128	+ 3 912
63-64	33 906	31 814	+ 2 092	4 000	7 000	- 3 000	- 908	+ 3 004
64-65	36 735	32 533	+ 4 202	1 282	8 469	- 7187	- 2 985	+ 19
65-66	35 825	33 069	+ 2 755	224	2 879	- 2 655	+ 100	+ 119
66-67	35 379	33 264	+ 2 115	169	4 804	- 4 635	- 2 520	- 2 401

(x) 18 mbis

- 11 -

Il a pparait donc bien que ce qui est nouveau, ce n'est pas le déficit, mais le solde négatif du compte permanent des découverts du Trésor. En effet, jusqu'en 1966-67, les déficits de gestion s'imputaient sur ce compte, qui avait reçu à l'origine les avoirs de l'ancienne caisse de Réserve (5 457 millions au 1er juillet 1961).

On peut dire, schématiquement, que pendant la période correspondant au premier Plan, les déficits de gestion ont consommé nos réserves. Depuis le début du second Plan, et à partir du moment où le solde du compte permanent des découverts du Trésor est devenu négatif, les déficits de gestion sont en fait supportés par la Trésorerie de l'Etat. Et comme le compte permanent des découverts du Trésor, dans notre système monétaire actuel, ne peut traduire que le résultat cumulé des gestions passées, le retour du compte à l'équilibre suppose que dans l'évenir des excédents budgétaires viendront compenser les prélèvements que nous opérons actuellement.

Nous ne devons donc pas avoir l'illusion qu'une gestion budgétaire qui se clôt par un déficit est, une fois tous les comptes faits et toutes les écritures passées, une page que l'on peut tourner sans plus y penser. En réalité, elle lègue à l'avenir une charge à laquelle il devra faire face, à moins de compromettre à plus ou moins longue échéance la valeur de la monnaie nationale.

...../.....

- 12 -

II - L'EXECUTION DU BUDGET 1967-68 -

La Loi de Finances pour la gestion 1967-68 autorise 35 675 millions de dépenses de fonctionnement, convertes par 35 675 millions de recettes ordinaires, et 10 550 millions de dépenses en capital (dont 6 571 millions de reports des gestions précédentes et 3 989 millions de crédits nouvellement ouverts) à couvrir par des emprunts.

Au 31 mars (soit à neuf mois, ou 75 % de la gestion) l'exécution des dépenses s'établissait ainsi :

x
x x

...../.....

- 13 -

		<u>Prévisions</u>	<u>Mandatement</u>	<u>%Exécution</u>	<u>%Exécution</u>
		1967-68	au 31-3-1968	au 31-3-68	au 31-3-67
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	=	<u>35 675</u>	<u>23 041</u>	64,5 %	65 %
soit :					
- Personnel		17 670	13 329	75,4 %	77,6 %
- Autres dépenses		18 005	9,712	53,9 %	52,9 %
Dépenses en capital	=	10 550	2 109	20,0 %	27 %
Total (fonctionnement et Capital)		46 225	25 150	54,4 %	55,5 %
		=====	=====	=====	=====

- 14 -

A la même date, les recettes réalisées se répartissaient de la façon suivante :

	Prévisions 67-68		Réalizations 9 mois	
	12 mois	9 mois	67-68	66-67
Recettes ordinaires soit	35 675	26 756	24 314	23 781
- impôts directs	7 958	5 968	5 622	5 683
- impôts indirects	24 692	18 510	17 342	16 727
- autres recettes	3 025	2 268	1 350	1 371
Recettes extraordinaires	10 550	7 912	44	68
Total.....	46 225	34 668	24 358	23 849

Les chiffres ainsi centralisés à la date du 31 mars 1968 mettent en évidence certaines orientations qui devraient se refléter dans les résultats à la clôture, le 30 juin prochain.

Les dépenses de fonctionnement sont, comme il est souhaitable, légèrement inférieures aux autorisations.

...../.....

- ,15 -

évidemment supérieures aux dépenses constatées un an plus tôt, au 31 mars 1967 (23 041 millions contre 22 073 millions) et ceci est normal puisque la masse globale du budget a augmenté de 5 %, passant de 33 975 millions à 35 675 millions. Au 31 mars 1968, les dépenses de fonctionnement atteignent en engagement 80,5 % et en règlement 65,3% des inscriptions budgétaires.

A l'intérieur des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel poursuivent leur progression : 13 329 millions au 31 mars 1968 contre 12 899 millions un an plus tôt.

Les dépenses en capital, par contre, ne s'élèvent qu'à 2 109 millions, contre 3 047 millions au 31 mars 1967. Ceci est principalement la conséquence des blocages opérés par le Ministre des Finances dans l'attente de la réalisation du premier emprunt garanti par le Gouvernement français, pour un montant de 1 500 millions, dont la négociation était en cours depuis plus d'un an. L'arrêté de garanti de l'emprunt a enfin été signé par le Ministre français des Finances le 12 avril dernier. Bien que la mobilisation de cet emprunt n'intervienne sans doute pas avant la clôture de la gestion, la certitude de son placement permet dès maintenant de débloquer certains crédits, ce qui devrait entraîner une accélération du rythme d'exécution des dépenses en capital

...../.....

- 16 -

pendant le dernier trimestre de la gestion 1967-68.

Toujours au 31 mars 1968 le recouvrement des recettes ordinaires atteint 24 314 millions contre 23 781 millions l'année précédente. Ce résultat peut paraître satisfaisant. Il est cependant que naturel, et d'ailleurs strictement nécessaire à la bonne exécution du budget puisque les prévisions de recettes ont été, d'une année à l'autre, relevées de 33 975 à 35 675 millions.

Enfin les recettes extraordinaires seront, cette année encore, pratiquement nulles, sauf si le produit de l'emprunt garanti par la France, pour 1500 millions, pouvait être comptabilisé avant le 30 juin, ce qui est douteux.

Quoi qu'il en soit, au 31 mars, avec 25 150 millions de dépenses et 24 358 de recettes, l'exécution provisoire du budget apparaissait déjà déséquilibrée (- 792 millions) annonçant pour la clôture, un déficit budgétaire certain, mais dont le montant définitif sera fonction du niveau qu'atteindront les dépenses en capital.

Il est donc vraisemblable qu'au 30 juin 1968, la clôture de la gestion fera ressortir une nouvelle contribution de la Trésorerie à l'exécution des dépenses de l'Etat, et une aggravation consécutive de la situation du compte permanent des découverts du Trésor.

X

X

X

- 17 -

III - EVOLUTION DE LA TRESORERIE -

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution de la Trésorerie de l'Etat depuis le début du 1er Plan.

Mois	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
Juillet	12 843	11 709	6 101	<u>9 788</u>	5 758	5 123	5 760
Août	12 048	9 512	4 757	8 749	5 691	5 268	4 662
Septembre	12 747	7 727	4 635	8 102	6 272	5 834	4 700
Octobre	12 630	7 963	7 084	7 889	6 492	7 820	4 868
Novembre	14 159	10 268	6 643	<u>6 789</u>	<u>6 934</u>	8 945	5 364
Décembre	<u>8 642</u>	5 606	7 217	7 480	5 958	9 158	4 926
Janvier	8 924	<u>4 253</u>	5 752	7 299	5 551	7 828	5 537
Février	10 767	5 173	5 598	8 439	5 659	5 927	4 591
Mars	12 126	6 946	10 847	8 389	5 639	7 337	5 056
Avril	13 110	9 245	10 120	8 218	6 082	7 398	5 280
Mai	13 269	8 521	10 920	8 077	6 158	7 862	
Juin	<u>14 217</u>	5 801	<u>11 561</u>	6 904	5 326	7 092	

...../.....

- 18 -

Comme il est normal, on relève une lente mais régulière diminution des disponibilités du Trésor, diminution qui traduit la part que celles-ci peuvent à l'exécution des dépenses publiques. Si l'on se reporte au tableau des résultats budgétaires on constate que les déficits cumulés depuis la gestion 1961-62 s'élèvent à 7 858 millions, c'est-à-dire qu'ils sont très sensiblement du même ordre de grandeur que le chiffre des disponibilités du Trésor pendant la même période.

Ceci rend également évident le prochain épuisement de la Trésorerie dans le cas où les gestions à venir seraient toutes déficitaires. Ce résultat serait d'autant plus vite atteint que la Trésorerie n'est pas seulement affectée par les opérations budgétaires mais encore par celles des Caisses dont elle a les fonds en dépôt. Or la caisse de l'Arachide et la Caisse en Sucre vont avoir l'une et l'autre, dans les prochains mois, d'importantes charges à supporter. Il est donc raisonnable de penser que la gestion 1968-69 sera la dernière gestion qui puisse faire appel à la Trésorerie pour son exécution. Au delà, l'Etat ne pourra dépenser plus qu'il ne reçoit sans rencontrer les limitations qu'impose au Trésor les règles de l'Union Monétaire, et qui sont la contrepartie de la garantie qu'en reçoit notre monnaie.

x

x

x

.... /

- 19 -

IV - L'EVOLUTION DES AVOIRS EXTERIEURS -Avoirs extérieurs (en milliards de francs CFA)

	Jan.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1962						21,4	19,6	20,2	19,7	19,2	18,7	19,2
1963	19,6	16,7	16,5	16,6	15,5	13,3	12,5	10,6	10,0	12,8	12,0	12,4
1964	11,4	10,1	10,1	9,5	9,8	10,8	9,9	8,9	7,7	7,8	7,1	8,5
1965	6,8	5,9	5,1	5,2	6,4	5,7	4,4	6,3	6,5	8,4	8,4	8,4
1966	6,6	6,1	5,8	4,7	6,2	6,7	3,8	8,2	9,0	9,3	11,3	11,4
1967	6,6	5,9	5,3	5,9	6,2	4,9	3,9	3,9	5,2	5,3	5,5	6

Il apparait à la lecture de ce tableau que le redressement constaté à la fin de l'année 1966 n'a pas été durable et que les avoirs extérieurs du Sénégal, tels qu'ils sont comptabilisé par la Direction Générale de l'Institut d'émission, sont revenus à leurs niveaux les plus bas, reflétant ainsi, par leur chute progressive, la situation chroniquement déficitaire de notre commerce extérieur, que les transferts publics (de la France, du F A C ou du F E D) ne suffisent pas à compenser.

x

x

x

- 20 -

V - LES DONNEES DE LA GESTION 1968-69 -

Le rapide examen des gestions passées montre que depuis 1961, nos finances publiques sont caractérisées par la progression régulière des dépenses de fonctionnement, et principalement des dépenses de personnel, par la stagnation des recettes, par la persistance des déficits budgétaires et par l'épuisement progressif des moyens de Trésorerie.

Que doit on, et surtout que peut-on faire, dès la gestion prochaine, pour inflechir ces orientations, et tendre vers un redressement durable de notre situation financière ?

1°- La progression des dépenses de fonctionnement a été, dans son ensemble, sensiblement freinée au cours des dernières années. Elle ne peut être absolument stabilisée au niveau actuel, ne serait ce qu'en raison des charges récurrentes qui viennent s'y ajouter chaque année. Cependant leur augmentation annuelle ne doit pas dépasser 3 % par an. C'est d'ailleurs l'hypothèse retenue pour l'élaboration du troisième Plan. Aussi le Gouvernement propose-t-il de fixer à 35 675 millions plus 3 % soit 36 750 millions le plafond des dépenses ordinaires pour 1968-69.

2°- Les prévisions de recettes pour la gestion 1967-68 s'élèvent à 35 675 millions alors que sur la base de la même fiscalité les recouvrements, de la gestion 1966-67 ne se sont élevés qu'à 35 379 millions.

.../....

- 21 -

Cependant, puisque les crédits ouverts pour les dépenses de fonctionnement vont s'élever à 36 750 millions, et si nous ne voulons pas que, sans en déduire même les recettes effectuées, nos recettes ne suffisent pas à couvrir nos dépenses ordinaires, il faudra que nos recouvrements atteignent au moins ce chiffre, soit 1 371 millions de plus qu'en 1966-67 (35 379 millions), 1075 millions de plus que les prévisions de 1967-68 (35 675 millions).

En d'autres termes, sommes nous fondés à faire passer les prévisions de recettes de 35 675 millions en 1967-68 à 36 750 millions en 1968-69 ?

Sans doute peut-on toujours rechercher une amélioration du rendement de la fiscalité existante. C'est ce qui va être entrepris avant le 30 juin notamment par une révision des taux et des modalités de mercuration des tissus; par l'institution du marquage des bouteilles d'alcool et par la perception des droits sur celles-ci au cordon douanier ; par l'adoption d'un nouveau système de recouvrement des patentes afin de mieux contrôler certains petits commerçants. Il serait cependant iréaliste d'attendre 1 milliard de ces mesures.

C'est pourquoi, sans envisager une aggravation sensible de la fiscalité, et le Gouvernement doit proposer de porter de 20, 1 à 22 le taux d'usage de la taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions (produit attendu = 100 millions) et de

- 22 -

relever d'un point la taxe de statistique (produit attendu, 250 millions) Ces deux mesures qui, par leur faible taux, ne doivent pas avoir sur les prix d'incidence au niveau du consommateur permettraient de réduire de trois cent cinquante millions l'enjeu du fait que nous allons devoir faire sur une plus value de la fiscalité existante.

Enfin, et compte tenu de ce qui a déjà été dit des possibilités de la Trésorerie d'une part, et des passations d'emprunt non lié qui peuvent être raisonnablement retenues d'autre part, il paraît nécessaire de garder, pour le plafond des crédits à ouvrir au titre des dépenses en capital le même ordre de grandeur qu'en 1967-68.

X

X

X

Il est permis d'espérer qu'établi sur ces bases le budget de la gestion 1968-69 nous permettra d'atteindre le terme de la seconde période quadriennale en faisant face à toutes nos obligations. D'ici là, l'élaboration de notre troisième Plan nous aura donné l'occasion d'un réexamen général de notre situation économique et financière, et d'une nouvelle définition des moyens que nous devons mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs de développement.

13 456

M O D I F I C A T I F

au projet de loi de Finances pour l'année
financière 1968-1969

--:--:--:--:--:--:--

ARTICLE 1er.- Le montant global des ressources et des charges de l'Etat, pour l'année financière 1968-1969, est arrêté à la somme de QUARANTE NEUF MILLIARDS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS (49.422.000.000 Frs).

ARTICLE 2.- 1er Alinéa - Le Président de la République est autorisé à contracter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant de 11.122.000.000 de francs (ONZE MILLIARDS CENT VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS).

.....
ARTICLE 3.- 1er Alinéa - Les ressources sont arrêtées à la somme de 49.422.000.000 de Francs (QUARANTE NEUF MILLIARDS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS) et se répartissent comme suit :

b) Ressources extraordinaires

Emprunts.....	12.672.000.000
Total des ressources extraordinaires....	12.672.000.000
Total général des ressources.....	49.422.000.000

ARTICLE 4.- 1er Alinéa - Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de 49.422.000.000 de francs (QUARANTE NEUF MILLIARDS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS).

.....
b) Dépenses en capital.-

DOUZE MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE DOUZE MILLIONS DE FRANCS (12.672.000.000 Frs) dont CINQ MILLIARDS NEUF CENT TRENTE TROIS MILLIONS DE FRANCS (5.933.000.000Frs) de reports de la gestion précédente, qui se répartissent conformément au tableau ci-après :

.../...

NOMENCLATURE	CREDITS DE PAIEMENT		TOTAL
	Opérations sur emprunts non liés	Opérations sur emprunts liés	
CHAPITRE 800	172	22,5	194,5
CHAPITRE 810	356	1.550	1.906
CHAPITRE 820	614	890	1.504
CHAPITRE 830	2	80	82
CHAPITRE 840	600	-	600
CHAPITRE 850	1.030,5	210	1.240,5
CHAPITRE 860	127	-	127
CHAPITRE 870	500	-	500
CHAPITRE 890	585	-	585
REPORTS	3.422	2.511	5.933
TOTAL.....	7.408,5	5.263,5	12.672

Total général des charges :

Dépenses ordinaires	36.750.000.000
Dépenses en capital	12.672.000.000
	49.422.000.000

Pour les dépenses en capital, le Président de la République est autorisé à procéder, en tant que de besoin, à des versements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

1°/-Sont annulées des autorisations de programme pour un montant de 2.627.200.000 francs selon le détail donné à l'annexe n° 2 ci-jointe.

2°/-Sont annulés des crédits de paiement au titre des tranches 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968 pour un montant de 227.100.000 francs selon le détail donné à l'annexe 3 ci-jointe.

- Sont ouverts des crédits de paiement au titre des tranches 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968 pour un montant de 124.400.000 de francs selon le détail donné à l'annexe 3 ci-jointe.

.../...

ANNEXE N° 2ANNULATIONS ET OUVERTURES
D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

CHAPITRES	ANNULATIONS	OUVERTURES
800	69	174,5
810	290	1.906
820	654,2	1.161
830	77,5	113
840	107	-
850	1.275	354,5
860	139,5	47
870	15	500
890	-	585
TOTAL	2.627,2	4.841

.../...

ANNULATIONS ET OUVERTURES
DE CREDITS DE PAIEMENT

---:---:---:---:---:---:---:---

CHAPITRES	Tranche 1965-1966		Tranche 1966-1967		Tranche 1967-1968	
	Annulations	Ouvertures	Annulations	Ouvertures	Annulat.	Ouvertures
800	9	-	5	-	5	-
810	-	-	-	-	-	-
820	10,2	-	36,5	-	-	17
830	2	-	11,5	-	5	31
840	-	-	-	-	25	-
850	6,5	2	37	-	59,4	17,4
860	-	-	-	-	-	57
870	15	-	-	-	-	-
890	-	-	-	-	-	-
TOTAL	42,7	2	90	0	94,4	122,4

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

17 LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE
FINANCIERE 1968-1969

18456

L'ASSEMBLEE NATIONALE ,

après en avoir délibéré, a adopté , en sa
séance du Jeudi 6 Juin 1968, la Loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE - VOIES ET MOYENS -

ARTICLE PREMIER - Le montant global des ressources et des charges de l'Etat pour l'année financière 1968-1969 est arrêté à la somme de 49.422.000.000 de francs (QUARANTE NEUF MILLIARDS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS) .

Article 2 - Le Président de la République est autorisé à contracter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant total de : 11.122.000.000 de francs (ONZE MILLIARDS CENT VINGT DEUX MILLIONS de francs) .

Ces emprunts pourront être contractés tant sur le marché financier intérieur que sur les marchés financiers étrangers ou auprès d'organismes financiers internationaux ou étrangers .

En ce qui concerne les emprunts contractés sur les marchés financiers internationaux ou étrangers , leurs conditions seront fixées soit par conventions à passer avec les organismes financiers, soit par décret .

Les conventions et décrets visés à l'alinéa ci-dessus pourront prévoir que le remboursement du principal et le paiement des intérêts s'effectueront , en tant que de besoin , dans d'autres monnaies que celle ayant cours légal au Sénégal .

-:-

..//...

../. .

- 2

DEUXIEME PARTIE - BUDGET GENERAL

I * RESSOURCES

Article 3 - Les ressources sont arrêtées à la somme de :
49.422.000.000 de francs ' QUARANTE NEUF MILLIARDS
QUATRE CENT VINGT DEUX MILLIONS DE francs) et se répartissent
comme suit :

a) Recettes Ordinaires :CHAPITRE 011

Impôts forfaitaires sur le revenu 1.200.000.000

CHAPITRE 012

Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu 5.570.000.000

CHAPITRE 013

Contribution mobilière 175.000.000

CHAPITRE 014

Impôts fonciers 680.000.000

CHAPITRE 015

Patentes et licences 520.000.000

CHAPITRE 016

Autres impôts directs 115.000.000

CHAPITRE 021

Droits perçus à l'importation et taxes intérieures
perçues comme en matière de droits à l'importation
..... 16.382.000.000

CHAPITRE 022

Droits perçus à l'exportation et taxes intérieures
perçues comme en matière de droits à l'exportation
..... 2.749.000.000

.../....

..//..

- 3

CHAPITRE 023

Taxes spécifiques sur la consommation intérieure . 4.177.000.000

CHAPITRE 024Taxes générales sur les transactions et taxes à
la production 2.450.000.000CHAPITRE 031

Droits d'enregistrement 500.000.000

CHAPITRE 032

Droits de timbre 434.000.000

CHAPITRE 033

Taxes pour services rendus 36.000.000

CHAPITRE 041

Revenus du domaine immobilier 106.000.000

CHAPITRE 042

Revenus du domaine forestier 51.000.000

CHAPITRE 043

Revenus du domaine minier 28.000.000

CHAPITRE 044

Revenus du domaine mobilier 25.000.000

CHAPITRE 045

Revenus des valeurs mobilières 10.000.000

CHAPITRE 051

Recettes des exploitations industrielles 100.000.000

CHAPITRE 052

Recettes diverses des services 228.000.000

..//.....

../....

- 4

CHAPITRE 053

Produits divers et accidentels 1.000.000.000

CHAPITRE 061Contributions et participations d'Etats de la Zône
franc 70.000.000CHAPITRE 062

Contributions et participations d'autres Etats ... -

CHAPITRE 063Contributions et participations d'organismes inter-
nationaux -CHAPITRE 064Contributions et participations de collectivités
locales -CHAPITRE 065Contributions et participations d'établissements
publics -CHAPITRE 066Contributions et participations d'organismes privés
et particuliers 92.000.000CHAPITRE 071

Remboursements de prêts 52.000.000

CHAPITRE 072

Remboursements d'avances -

CHAPITRE 081Prélèvement sur le compte permanent des déduits
du Trésor pour les dépenses de fonctionnement -

TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	36.750.000.000
=====	=====

-:-

../....

../....

- 5

b) Ressources Extraordinaires :

Emprunts	12.672.000.000
<u>TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	<u>12.672.000.000</u>

-:-

<u>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES</u>	<u>49.422.000.000</u>
---	-----------------------

-:-

II - CHARGES DE L'ETAT

ARTICLE 4 - Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de 49.422.000.000 de francs (QUARANTE NEUF MILLIARDS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLIONS de francs) .

a) Dépenses ordinaires :

36.750.000.000 de francs (TRENTE SIX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE MILLIONS de francs) qui comprennent :

TITRE PREMIER - DETTE PUBLIQUECHAPITRE 110

Dette publique (charges des emprunts)	1.280.000.000
---	---------------

CHAPITRE 120

Dette viagère	<u>20.000.000</u>
---------------------	-------------------

<u>TOTAL DU TITRE PREMIER</u>	<u>1.300.000.000</u>
-------------------------------------	----------------------

../....

.. / ...

- 6

TITRE II - POUVOIRS PUBLICSPRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

<u>CHAPITRE</u> 211 - Personnel	104.654.000	
212 - Matériel	136.500.000	
213.- Entretien	22.000.000	
216 - Dépenses spéciales .	186.000.000	
	-----	449.154.000

ASSEMBLEE NATIONALE

<u>CHAPITRE</u> 221 - Personnel	413.500.000	
222 - Matériel	186.000.000	
223 - Entretien	24.800.000	
224 - Transfert	13.000.000	
225 - Dépenses diverses ..	27.700.000	
	-----	665.000.000

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

<u>CHAPITRE</u> 231 - Personnel	33.680.000	
232 - Matériel	22.320.000	
	-----	56.000.000

TOTAL DU TITRE II	1.170.154.000
=====	=====

.. / ...

../.

- 7

TITRE III - MOYENS DES SERVICESSECTION I - ACTION ADMINISTRATIVE GENERALESecrétariat Général et Services rattachés à la Présidence de
la République :

CHAPITRE 301 - Personnel	429.330.000	
302 - Matériel	222.500.000	
304 - Transfert	174.500.000	
305 - Dépenses diverses ...	67.000.000	
	-----	893.330.000

Ministère des Affaires Etrangères :

CHAPITRE 311 - Personnel	424.100.000	
312 - Matériel	196.000.000	
313 - Entretien	82.000.000	
314 - Transfert	217.000.000	
	-----	919.100.000

Ministère des Forces Armées :

CHAPITRE 321 - Personnel	2.432.400.000	
322 - Matériel	1.512.500.000	
323 - Entretien	246.000.000	
324 - Transfert	19.700.000	
	-----	4.210.600.000

Ministère de l'Intérieur :

CHAPITRE 331 - Personnel	2.686.400.000	
332 - Matériel	399.100.000	
335 - Dépenses diverses ...	5.000.000	
	-----	3.090.500.000

Ministère de la Justice :

CHAPITRE 341 - Personnel	422.200.000	
342 - Matériel	92.900.000	
343 - Entretien	8.000.000	
344 - Transfert	2.000.000	
345 - Dépenses diverses .	45.600.000	
	-----	570.700.000

../.

../.

- 8

Ministère de la Fonction Publique et du Travail :

CHAPITRE 35I - Personnel	140.880.000	
352 - Matériel	24.700.000	
355 - Dépenses diverses ..	1.500.000	
	-----	167.080.000

Ministère des Finances -

CHAPITRE 36I - Personnel	1.327.000.000	
362 - Matériel	215.100.000	
365 - Dépenses diverses ..	618.000.000	
	-----	2.160.100.000

Commissariat à l'Information -

CHAPITRE 37I - Personnel	101.180.000	
372 - Matériel	89.830.000	
374 - Transfert	302.000.000	
	-----	493.010.000

TOTAL DE LA SECTION I	12.504.420.000

-:-

SECTION II - ACTION ECONOMIQUEMinistère du Plan et de l'Industrie -

CHAPITRE 40I - Personnel	241.780.000	
402 - Matériel	146.775.000	
404 - Transfert	58.225.000	
	-----	446.780.000

Ministère du Commerce , de l'Artisanat et du Tourisme,

CHAPITRE 41I - Personnel	192.200.000	
412 - Matériel	70.230.000	
414 - Transfert	40.000.000	
	-----	302.430.000.

../.

../....

- 9

Ministère du Développement Rural -

CHAPITRE 421 - Personnel	1.343.988.000	
422 - Matériel	560.577.000	
424 - Transfert	465.425.000	
	-----	2.369.990.000

Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et des Transports -

CHAPITRE 431 - Personnel	1.306.060.000.	
432 - Matériel	277.100.000	
433 - Entretien	745.000.000	
434 - Transfert	363.000.000	
	-----	2.691.160.000

TOTAL DE LA SECTION II	5.810.360.000
-----	-----

-:-:-

SECTION III - ACTION CULTURELLE ET SOCIALEMinistère de l'Éducation Nationale -

CHAPITRE 501 - Personnel	3.530.220.000	
502 - Matériel	579.300.000	
504 - Transfert	931.500.000	
	-----	5.041.020.000

Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle -

CHAPITRE 511 - Personnel	487.527.000	
512 - Matériel	424.124.000	
514 - Transfert	186.123.000	
	-----	1.097.774.000

../....

../....

- 10

Ministère de la Jeunesse et des Sports -

CHAPITRE 521 - Personnel	124.080.000	
522 - Matériel	82.000.000	
	-----	206.080.000

Ministère de l'Education Populaire et de la Culture

CHAPITRE 531 - Personnel	83.002.000	
532 - Matériel	38.010.000	
534 - Transfert	34.000.000	
	-----	155.012.000

Ministère de la Santé Publique et des AffairesSociales -

CHAPITRE 541 - Personnel	2.098.260.000	
542 - Matériel	932.920.000	
544.- Transfert	320.400.000	
	-----	3.351.580.000

TOTAL DE LA SECTION III	9.851.466.000	
	-----	-----

-:-:-

SECTION IV - DEPENSES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 601 - Personnel	220.000.000	
602 - Matériel	450.000.000	
603 - Entretien	455.000.000	
604 - Transfert	2.987.000.000	
605 - Dépenses diverses ..	2.001.600.000	

TOTAL DE LA SECTION IV	6.113.600.000	
	-----	-----

TOTAL DU TITRE III	34.279.846.000.
=====	

TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES :	
=====	

.....	36.750.000.000
=====	

../....

.. / ...

- 11

B/ - DEPENSES EN CAPITAL

Douze Milliards Six Cent Soixante Douze Millions de francs (12.672.000.000 frs) dont CINQ MILLIARDS NEUF CENT TRENTE TROIS MILLIONS de francs (5.933.000.000) de reports de la gestion précédente , qui se répartissent conformément au tableau ci-après :

NOMENCLATURE	CREDITS DE PAIEMENT		TOTAL
	Opérations sur emprunts non liés	Opérations sur emprunts liés	
CHAPITRE 800	172	22,5	194,5
CHAPITRE 810	356	1.550	1.906
CHAPITRE 820	614	890	1.504
CHAPITRE 830	2	80	82
CHAPITRE 840	600	-	600
CHAPITRE 850	1.030,5	210	1.240,5
CHAPITRE 860	127	-	127
CHAPITRE 870	500	1	500
CHAPITRE 890	585	-	585
REPORTS	3.422	2.511	5.933
TOTAL	7.408,5	5.263,5	12.672

Total général des charges :

Dépenses ordinaires	36.750.000.000
Dépenses en capital	12.672.000.000
	49.422.000.000

Pour les dépenses en capital , le Président de la République est autorisé à procéder , en tant que de besoin , à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre .

1^o) - Sont annulées des autorisations de programme pour un montant de 2.627.200.000 francs selon le détail donné à l'annexe n° 2 ci-jointe .

- Sont ouvertes des autorisations de programme pour un montant de 4.841.000.000 francs selon le détail donné à l'annexe 2 ci-jointe .

.. / ...

../...

- 12

Sont annulés des crédits de paiement au titre des tranches 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, pour un montant de 227.100.000 francs selon le détail donné à l'annexe 3 ci-jointe.

- Sont ouverts des crédits de paiement au titre des tranches 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, pour un montant de 124.400.000 francs selon le détail donné à l'annexe 3 ci-jointe .

III - Comptes et Fonds Spéciaux .

Article 5 - L'intitulé du compte spécial du Trésor " Fonds d'aide aux sports et à l'Education populaire " sera à compter du 1er Juillet 1968 , le suivant :

" Fonds d'aide aux sports "

A compter de la même date, ce fonds sera alimenté par le produit du prélèvement de dix pour cent sur les recettes brutes des manifestations sportives organisées sur les installations sportives appartenant à l'Etat à l'exclusion des recettes brutes des manifestations culturelles organisées sur ces mêmes installations .

Article 6 - Il est ouvert dans les écritures du Trésorier Général les comptes spéciaux du Trésor ci-après : Comptes d'affectation spéciale :

Investissements sur autres subventions étrangères
Fonds d'aide au développement de l'éducation populaire et de la culture .

Article 7 - Sont supprimés dans les écritures du Trésorier Général les comptes spéciaux du Trésor ci-après :

Comptes d'affectation spéciale : 1^o) - Caisse de péréquation des transports de l'arachide .

Le solde de ce compte sera repris dans le compte d'affectation spéciale " Caisse de stabilisation des prix de l'arachide " qui sera désormais crédité du produit de la redevance pour la péréquation des transports de l'arachide .

2^o) - Investissements sur les prêts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne .

../...

..//..

- 13

Article 8 - a) Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1968-1969 sont évaluées à 29.469.000.000. de francs .

b) les plafonds de crédit applicables aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1968-1969 s'élèvent à 27.469.000.000 de francs .

Ces plafonds de crédit sont ainsi répartis :

- Dette publique	1.360.000.000
- Dépenses en capital	26.109.000.000

Par dérogation aux dispositions de l'article 21 de l'ordonnance n° 63-OI du 15 Mai 1963 est autorisé le paiement direct sur le compte d'affectation spéciale " Frais de contrôle des organismes d'assurances " des traitements et indemnités du personnel affecté à ce contrôle .

Article 9 - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, le montant des découverts autorisés en 1968-1969 , pour les comptes de commerce est fixé à 231.000.000. de francs .

Par dérogation aux dispositions de l'article 21 de l'ordonnance n° 63-OI du 15 Mai 1963 est autorisé le paiement direct sur le compte d'exploitation de la Résidence Universitaire des salaires et indemnités des gens de service de la Résidence Universitaire.

Article 10 - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, le montant des découverts autorisés en 1968-1969 pour les comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers est fixé à 300.000.000 de francs .

Article 11 - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, le montant des découverts autorisés en 1968-1969 pour les comptes d'opérations monétaires est fixé à 35.000.000. de francs .

Article 12 - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, la charge des comptes de prêts pour 1968-1969 est évaluée à 3.110.000.000 de francs.

Ces charges se répartissent comme suit :

- Prêts aux établissements publics	450.000.000
- Prêts aux collectivités secondaires	160.000.000
- Prêts à divers organismes et particuliers	2.500.000.000

..//..

../.

- 14

Article 13 - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, les ressources affectées aux comptes d'avances pour 1968-1969 sont évaluées à :
1.605.000.000 de francs .

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances pour 1968-1969 s'élèvent à 4.808.000.000 de francs .

III - L'excédent net des charges des comptes d'avances pour 1968-1969 s'élève à 3.203.000.000 de francs .

Article 14 - I - Les ressources affectées aux comptes de garantie et d'avals s'élèvent pour 1968-1969 à 100.000.000 de francs .

II - Les plafonds de crédit applicables aux comptes de garantie et d'avals pour 1968-1969 sont fixés à 100.000.000 de francs .

Article 15 - Compte-tenu des dispositions des articles ci-dessus, l'excédent des charges des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 4.879.000.000 de francs .

Cet excédent de charges sera couvert par des ressources de trésorerie .

Le Président de la République est autorisé :

1^o) A procéder, dans des conditions fixées par décret, à des émissions de titres à moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie .

2^o) A réescompter auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest , les obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor ainsi qu'à recourir aux avances de la Banque Centrale dans les conditions fixées par l'article 15 des statuts de cet organisme .

-:-

../...

../..

15

IV - Dispositions diverses

Article 16 - Le Président de la République est autorisé à accorder l'aval de l'Etat :

1^o) - Aux prêts que la Caisse Centrale de Coopération Economique pourra consentir aux collectivités secondaires, aux établissements publics et aux sociétés d'économie-mixte, dans la limite d'un plafond de prêts de 2.500.000.000 de francs .

2^o) - Aux prêts que la Banque Nationale de Développement du Sénégal pourra consentir aux établissements publics & aux sociétés d'économie-mixte dans la limite d'un plafond de prêts de 1.000.000.000 de francs .

3^o) - Aux prêts ou autres facilités de crédit qui pourront être consentis aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte par d'autres organismes financiers nationaux, internationaux ou étrangers ainsi qu'aux crédits fournisseurs faisant l'objet d'une garantie de la part d'un organisme d'assurance crédit dans la limite d'un plafond de 4.000.000.000 de francs .

4^o) - Aux facilités de crédits dont pourra bénéficier la Banque Nationale de Développement du Sénégal pour le financement des programmes agricoles de la part de la Caisse Centrale de Coopération Economique et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, soit sous forme de prêt , soit sous forme de réescompte, dans la limite d'un plafond de deux milliards de francs (2.000.000.000 de francs) .

Article 17 - Il est institué un prélèvement de Sept pour cent sur les recettes brutes de toutes les manifestations à caractère culturel organisées sur le territoire du Sénégal .

Le produit de ce prélèvement fera recette au compte spécial du Trésor " Fonds d'aide au développement de l'éducation populaire et de la culture . "

Article 18 - Une partie du produit des amendes , pénalités et transactions recouvrées en matière d'impôts sur le revenu de taxes indirectes et de droits d'enregistrement, pourra être répartie entre les agents chargés de l'assiette , du contrôle et du recouvrement de ces impôts, taxes et droits, selon des modalités qui seront fixées par l'autorité administrative compétente .

ANNULATIONS ET OUVERTURES
D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

CHAPITRES	ANNULATIONS	OUVERTURES
800	69	174,5
810	290	1.906
820	654,2	1.162
830	77,5	113
840	107	"
850	1.275	354,5
860	139,5	47
870	15	500
890	-	585
TOTAL	2.627,2	4.841.

ANNEXE N° 3

CHAPITRES	Tranche 1965-1966		Tranche 1966-1967		Tranche 1967-1968	
	Annulations	Ouvertures	Annulations	Ouvertures	Annul.	Ouvertures.
800	9	-	5	-	5	-
810	-	-	-	-	-	-
820	10,2	-	36,5	-	-	17
830	2	-	11,5	-	5	31
840	-	-	-	-	25	-
850	6,5	2	37	-	59,4	17,4
860	-	-	-	-	-	57
870	15	-	-	-	-	-
890	-	-	-	-	-	-
TOTAL	42,7	2	90	0	94,4	122,4